



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France
Unité départementale de Seine-et-Marne**

Savigny-le-Temple, le 01/02/2022

Nos Réf. : E/21-
N° S3IC : 65 2627 - 65 9489
Affaire suivie par : Emilie GERAUD
Tél. : 01.64.10.53.56
Courriel : emilie.geraud@developpement-durable.gouv.fr

NOTE

**Aux membres de la Commission de Suivi de Site de Sénart
du 30 septembre 2021**

Objet : Entrepôts EUROLOG STONE et GXO LOGISTICS à SAVIGNY-LE-TEMPLE

EUROLOG STONE

L'entrepôt EUROLOG STONE est implanté sur la commune de SAVIGNY-LE-TEMPLE, dans la ZAC du Bois des Saints-Pères. Il a été construit en 2000.

L'entrepôt de 62 136 m² de superficie au sol est constitué de 15 cellules destinées à recevoir au maximum 70 100 tonnes de matières combustibles soit environ 75 000 palettes. Chaque cellule est équipée de racks sur lesquels sont posées les palettes de produits.

Suite à l'entrée en vigueur du décret n°2014-285 du 3 mars 2014 transposant la directive Seveso 3 et créant les rubriques 4xxx, l'établissement KUEHNE+NAGEL de SAVIGNY-LE-TEMPLE est devenu un établissement relevant du régime de l'autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour 6 rubriques et Seveso Seuil Haut par dépassement direct du seuil pour les rubriques 4320-1, 4510-1 et 4511-1.

Suite aux changements d'exploitant, tout d'abord la Sarl AMF Qualité Sécurité Environnement et maintenant la société EUROLOG STONE, le site a été déclassé en Seveso Seuil Bas, acté par courrier du 6 mars 2019 en abaissant les quantités stockées sous les rubriques 4320, 4510 et 4511.

L'établissement est autorisé sous les rubriques 4320-1, 4510-1, 4511-1, 1450-1, 1510-1, puis soumis à enregistrement sous la rubrique 4331-2, et enfin à déclaration sous les rubriques 1436-2, 1530-3, 1532-3, 2663-2c, 2910-A-2, 2925, 4130-2b, 4440-2, 4441-2, 4755-2b.

La société EUROLOG STONE a mandaté un bureau d'études et un gestionnaire de site qui sont en permanence en contact avec les locataires qui réalisent régulièrement le tour du site et vérifient les conditions de stockage des locataires.

Actuellement le site est occupé par :

- la société JOKERLOG : 5 cellules
- la société ID-LOGISTICS : 3 cellules
- la société FM LOGISTIC : 1 cellule
- la société LA-POSTE : 6 cellules

Fin 2021, les taux d'occupation du site sont de :

- 2,8 % de la capacité pour des produits relevant de la rubrique 1510 (A),
- 56,5 % de la capacité pour des produits relevant de la rubrique 1530 (D),
- 24,4 % de la capacité pour des produits relevant de la rubrique 1532 (D),
- 12,2 % de la capacité pour des produits relevant de la rubrique 2663 (D),
- 89,0 % de la capacité pour des produits relevant de la rubrique 4331 (E).

La société EUROLOG STONE (propriétaire et exploitant) est bien en dessous des limites autorisées.

GXO LOGISTICS

L'établissement de GXO LOGISTICS, situé dans la ZAC du Bois des Saints-Pères à SAVIGNY-LE-TEMPLE, est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique. Il a été construit en 2003.

L'entrepôt est autorisé à exploiter 6 cellules pour une superficie de 32 133 m², cependant, seules 4 cellules sont actuellement construites.

Initialement autorisée à exploiter son entrepôt en 2003, la société ND LOGISTICS a été autorisée par l'arrêté préfectoral n° 11 DCSE IC 066 du 16 juin 2011 à augmenter ses capacités de stockage de liquides inflammables et de générateurs d'aérosols. L'exploitant a depuis été autorisé à augmenter ses capacités de stockage par la création d'une extension de l'entrepôt existant par l'arrêté préfectoral n° 14/DCSE/IC/067 du 21 octobre 2014. Le nom de la société a ensuite été modifié en XPO LOGISTICS suite au rachat de la société Norbert Dentressangle par la société américaine XPO LOGISTICS en juin 2015. Par courrier du 29 juin 2016, le déclassement du site de SAVIGNY-LE-TEMPLE a été acté suite à la modification de la nomenclature faisant suite à la parution du décret n° 2014-285 du 03 mars 2014. Suite à la mise à jour de l'étude de dangers, l'établissement XPO LOGISTICS est donc devenu soumis à autorisation au seuil Seveso Seuil Bas par l'arrêté préfectoral n°2017/DRIEE/UD77/104 du 13 novembre 2017. En 2021, le nom de la société a, de nouveau, été modifié en GXO LOGISTICS.

Actuellement, le site ne connaît qu'un seul occupant, l'exploitant en titre, à savoir GXO LOGISTICS. Le site est géré par et pour le compte exclusif de cette société. Elle occupe le site, via un bail commercial et y stocke des produits finis appartenant à ses clients. GXO LOGISTICS cherche activement à remplir la cellule actuellement inoccupée. À ce titre, et afin de mieux remplir les cellules construites, cette société a transmis à la DRIEAT plusieurs porter-à-connaissance dans le but de stocker des produits d'autres rubriques. Ces derniers seront instruits prochainement. Ce site est dédié au stockage de produits finis de consommation courante, de produits combustibles et de produits dangereux et restera, à l'avenir, un site de stockage de produits.

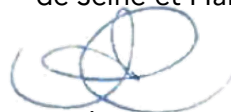
Fin 2021, les taux d'occupation du site sont de :

- 0,7 % pour les produits relevant de la rubrique 1510 (A),
- 32,1 % pour les produits relevant de la rubrique 2663 (D),
- 48,9 % pour les produits relevant de la rubrique 4331 (E),
- 41,2 % pour les produits relevant de la rubrique 1450 (D),

- 57,7 % pour les produits relevant de la rubrique 4320 (A – Seveso Seuil Bas),
- 0,9 % pour les produits relevant de la rubrique 1532 (D),
- 32,3 % pour les produits relevant de la rubrique 1530 (NC),
- 1,7 % pour les produits relevant de la rubrique 2662 (D).

La société GXO LOGISTICS (propriétaire et exploitant) est bien en dessous des limites autorisées.

La Cheffe de l'Unité Départementale
de Seine-et-Marne,



Agnès COURET